



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 01 mars 2021 à 20 heures 30 minutes
SALLE DES FÊTES

Convocation par mail le jeudi 25 février 2021

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, M. FIAULT Nicolas, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, M. TEYSSEDOU Adrien, M. VIERGE Guy.

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme GAJAC Paule, Mme SOULIER Laura Marie Leslie,

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1 – DELIBERATIONS

- Huis clos
- Ouverture des crédits au budget 2021 (montant erroné)
- Rythmes scolaires rentrée 2021 - renouvellement demande de dérogation (semaine à 4 jours)
- CCBHAP modification des statuts Politique du logement et du cadre de vie
- CCBHAP modification des statuts Mobilité
- Approbation pour sondages géotechniques dans le lotissement
- Formation du service administratif en traitement des archives en collectivité
- Désaffectation du chemin rural Camp de la Borie et enquête publique pour aliénation partielle

2 - ECHANGES

- Plan Communal de Sauvegarde
- Labellisation ENS (classification de la Vallée en Espace Naturel Sensible)
- Fête de l'élevage
- Compte-rendu CCBHAP et groupe de travail sur la DECI (Défense Incendie)
- Parcours Moto-club La Grappe de Cyrano

3 - INFORMATIONS

- Déclaration de l'état de catastrophe naturelle

Approbation CR réunion précédente :

Compte rendu conseil du 01/02/2021 : approuvé par l'ensemble des membres présents

1 – Délibérations :

- **09 - 2021** : Séance à huis clos.

Le couvre-feu à 18h00 empêche le public d'assister aux réunions du conseil et la municipalité ne dispose pas de moyens pour diffuser les séances en direct. Afin de sécuriser juridiquement les décisions prises, la solution préconisée (info Centre de Gestion de la fonction publique du Lot et Garonne) est la séance à huis clos.

Vote : Adoptée (Pour : 9 , Contre : 0, Abstention : 0)

- **10 – 2021** : Montant erroné ouverture crédit du budget 2021

La délibération 51-2020 adoptée lors du conseil municipal du 18/12/2020 laissait apparaître un montant de 156212 €. Après Vérification ce montant devient 150451 €.

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

- **11 - 2021** : Rythmes scolaires rentrée 2021. Renouvellement demande de dérogation

L'organisation dérogatoire de la semaine scolaire à 4 jours doit être examinée par le conseil d'école (tous les 3 ans). Le conseil d'école s'est prononcé pour le maintien de la semaine à 4 jours (après consultation des familles). Le conseil municipal est favorable au maintien de la semaine à 4 jours

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

- **12- 2021** : CCBHAP : Inclure dans les statuts la « compétence optionnelle du logement et du cadre de vie ».

Cette compétence concerne les études sur l'habitat, information de la population sur la construction et la réhabilitation, accompagnement des programmes d'aménagement des centres bourgs,

Le conseil municipal est favorable à la modification des statuts de la CCBHAP et autorise le maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

- **13 - 2021** : CCBHAP : Inclure dans les statuts la « compétence optionnelle Mobilité »

Cette compétence permet :

Etudes des besoins de la population en matière de transport et de déplacement, valorisation des différents modes de transport existant, coordination du développement et de l'amélioration des différents modes de transport sur le territoire communautaire, aide au covoiturage et transport solidaire afin de développer le lien social.

Le conseil municipal est favorable à la modification des statuts de la CCBHAP et autorise le maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

- **14 - 2021** : Sondages géotechniques terrains du Hameau des Grandes Châtaigneraies »
Un nouveau diagnostic est obligatoire pour la vente d'un terrain constructible se situant dans une zone de sols argileux. Ce diagnostic concerne aussi les constructions.
(Consultable sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14235>)

Le hameau des Grandes Châtaigneraies est donc concerné et ce diagnostic doit être effectué sur les terrains restants à vendre.

2 sociétés ont remis des devis : CERATO : 1370€ HT et BLANCHI : 1500€ HT

Dans l'optique d'un délai raisonnable, Le choix s'est porté sur la société CERATO

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

- **15 - 2021** : Formation du service administratif au traitement des archives

La proposition basée sur la formation des employés administratifs est retenue par le conseil municipal. Les membres du bureau peuvent assister à cette formation sans majoration du prix. La proposition inclus 5 jours de formation et 2 jours de suivi et conseil pour un montant de 2450 €.

Le conseil municipal est majoritairement favorable à cette proposition.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 1, Abstention : 1)

- **16 - 2021** : Désaffectation du chemin rural camp de la borie et ouverture enquête publique

Dans le cadre de l'achat de la « léproserie », le chemin rural sera aliéné à partir du deuxième pont. L'accès pour entretien sera conservé par le pont. L'enquête publique se fera du 03 au 19 avril. Les permanences auront lieu le samedi 3 avril (matin) et lundi 19 avril (matin). La publicité (affichage sur le terrain et voie de presse) sera faite 15 jours avant l'enquête.

Vote : Adoptée (Pour : 6, Contre : 2, Abstention : 1)

2 – Echanges :

Plan communal de sauvegarde (PCS) :

Le PCS détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Ce plan doit être réalisé et est **obligatoire** dès qu'il existe un Plan de prévention des risques naturels approuvé. C'est le cas de Gavaudun depuis **2018** (arrêté préfectoral 47.2018.01.22.051)

Une formation pourra être dispensée par les services de la préfecture.

A Gosset, A Teyssedou, N Fiault et T Bousquet travailleront à la réalisation du PCS

Labellisation ENS :

Un Espace Naturel Sensible (E N S) a pour objectif la protection et l'aménagement des sites désignés.

Un tel engagement permettrait d'obtenir subventions et assistance nécessaires à l'entretien de la vallée. Le sujet mérite d'être approfondi.

Fête de l'élevage :

La fête de l'élevage aura lieu le 19 juin 2021. A Gosset et S Capmas annonce que l'organisation de la journée est en bonne voie :

- Besoin en bénévole paraît couvert
- Intendance pour les repas sera partagée entre Marché des Producteurs de Pays, société de chasse de Gavaudun, ...
- Ecole est impliquée par la réalisation de l'illustration des affiches et tee-shirts des bénévoles
- Animation en soirée à finaliser
- Concours miels et fromages est prévu
- Ouvrir la manifestation à d'autres exposants (miel, conserves, artisanat)

CCBHAP : défense incendie (DECI) :

Un groupe de travail est créé pour faire des propositions d'aménagement des règles d'implantation des points d'eau incendie (augmenter les distances par exemple) et augmenter les subventions. A Gavaudun, nous devons budgétiser dans un premier temps l'implantation de 3 bâches à eau.

Parcours moto club Bergerac :

Le moto-club de Bergerac organise une randonnée et a demandé l'autorisation de passer par Gavaudun. S Bissières et B Guedes doivent prendre contact avec le moto-club, vérifier l'itinéraire, effectuer un état des lieux avant la manifestation et s'assurer par signature d'une convention de la remise en état éventuelle des chemins empruntés

3 – Informations :

Etat de catastrophe naturelle :

Dans le cadre d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée aux fortes pluies, il est important de recenser les problèmes liés au phénomène.

Faire une communication sur ce sujet aux habitants.

Nuits d'été : Le conseil départemental décentralise chaque été ses « Nuits d'été » dans des communes rurales. La municipalité proposera 2 dates (les jeudis 12 et 19 août). L'organisation, les prestations techniques et la sécurité sont à la charge du conseil départemental. La commune doit assurer les repas des organisateurs, les bénévoles et les énergies.

4 – Questions diverses :

A Gosset rappelle qu'il faut faire un arrêté pour l'adressage.

C Blot évoque la fin du contrat de R Guerin. A Teyssedou rappelle qu'il est en contact avec les collectivités voisines pour trouver une solution (déjà évoqué lors d'un conseil précédent) et que le choix des contrats aidés a été fait à une époque, sans anticipation de la fin.

C Blot se dit surpris de pas être à la commission communale des impôts directs alors que volontaire. A Teyssedou lui répond que liste des volontaires (en surnombre) est transmise à la direction des finances publiques qui fait le choix des membres de la commission. A Teyssedou pense qu'il faut effectivement envoyer un courrier aux personnes non retenues

C Blot s'interroge sur la nécessité d'une délibération pour donner délégation à un conseiller municipal et préciser les indemnités attribuées (cas de T Bousquet délégation urbanisme). A Teyssedou rappelle que le cas de la délégation Urbanisme a été oralement présenté en conseil et que la décision a été prise par arrêté. La nécessité d'une délibération sera vérifiée. T Bousquet précise qu'il ne reçoit pas d'indemnité.

M. le Maire lève la séance à 23 h 45